

Le gouvernement nous demande un chèque en blanc d'une valeur de douze milliards de dollars. Pourtant, les principes fondamentaux du parlementarisme exigent de nous un contrôle ininterrompu des comptes du gouvernement. Comment pouvons-nous contrôler des comptes dont nous ignorons tout? Le passage suivant est tiré de la page 371 du rapport Lambert:

La clef du rôle du Parlement en tant qu'organisme devant lequel le gouvernement est responsable de son administration a toujours été l'obligation, pour le gouvernement, de faire approuver ses dépenses par le Parlement et le pouvoir qu'a ce dernier de scruter ces dépenses.

Comment diable pouvons-nous scruter ces dépenses si nous ignorons comment seront dépensés ces douze milliards de dollars? Voilà tout le problème. Le gouvernement n'a qu'à s'expliquer quant à ces douze milliards. Il ne nous a même pas dit combien il lui reste du pouvoir d'emprunt qui lui a été consenti précédemment. En janvier dernier, un comité consultatif spécial a été créé sous les auspices de la Commission Lambert et chargé de conseiller le gouvernement sur les mesures qu'il devrait prendre dans l'année qui suit chacune des recommandations des commissaires.

**M. Evans:** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au député que s'il se donne la peine de consulter le hansard, il connaîtra le montant approximatif du pouvoir d'emprunt qui a été accordé au gouvernement depuis le 31 mars 1980, et avant cette date.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Je voudrais citer un autre passage du rapport Lambert; il s'agit de la recommandation n° 21.2, que voici:

que l'on crée un comité de la Chambre des communes qui sera appelé le comité des finances du gouvernement et de l'économie, que le programme financier annuel présenté au Parlement soit automatiquement et systématiquement renvoyé à ce comité, que le comité fasse rapport à la Chambre après avoir étudié ce programme et que le gouvernement réponde officiellement au rapport du comité dans un débat ultérieur.

A ma connaissance, le gouvernement n'a encore rien fait pour mettre en application cette recommandation très importante ni pour créer un comité des finances du gouvernement et de l'économie. Il n'a pas présenté de programme financier annuel non plus. Il a présenté une partie de programme dans une déclaration à l'appel des motions mais il refuse de présenter son programme en entier. Voilà le problème qui se pose au Parlement.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je m'adresse directement au ministre des Finances (M. MacEachen) pour lui dire qu'il devrait savoir que le Parlement ne saurait approuver de son plein gré, sans qu'on applique la clôture, l'émission d'un chèque en blanc de 12 milliards de dollars à un gouvernement qui refuse de rendre compte de ses dépenses, et les députés de ce côté-ci de la Chambre ne l'approuveront pas. En économie domestique, il est évident que des déficits constants dénotent une mauvaise gestion. Lorsque ces déficits s'incrivent dans un contexte gouvernemental et sur une base nationale—et ne sont plus seulement des déficits constants mais des déficits croissants constamment—il y a vraiment lieu de s'inquiéter.

Quand on voit qu'un ancien président du Conseil du Trésor a comparu lors d'une réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth convoquée pour examiner les problèmes que pose le contrôle parlementaire des finances publiques et proposer des façons de modifier l'équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et que ce fut M. Robert

#### Bill C-30—Attribution de temps

Andras le porte-parole du Canada à cette réunion, il y a alors là de quoi vraiment s'inquiéter, car ce fut pendant qu'il était président du Conseil du Trésor qu'il a laissé s'accroître ces déficits. Ils se sont accrus à tel point que nous étions accablés d'une dette nette—et j'hésite à citer le chiffre, car il ne veut peut-être plus rien dire—de \$55.8 milliards de dollars en 1979.

La dette nette par habitant au Canada est de l'ordre de \$2,400. En 1979, elle s'établissait, pour chaque homme, femme et enfant, à exactement \$2,360. Voilà ce qui nous préoccupe et nous angoisse, et je ne veux pas dire seulement le Parlement mais l'ensemble de la population.

**M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons assisté cet après-midi à un des plus drôles moments de l'histoire de la Chambre lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est ouvertement rallié au point de vue du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Cela m'a immédiatement rappelé mes premiers jours, plus précisément mon troisième jour, à la Chambre. Nous débattions alors, comme aujourd'hui, une motion proposée en vertu de l'article 75C du Règlement. Ce jour-là, la situation était inversée: le député de Winnipeg-Nord-Centre avait précédé le député de Saint-Jean-Ouest. Les députés n'ont qu'à consulter le hansard. Ce jour-là, il était question d'une motion de ce genre et le député de Winnipeg-Nord-Centre, et c'est tout à son honneur, avait adopté précisément la même position qu'aujourd'hui, mais avec une nuance. Aujourd'hui, il est tout à fait d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest. Comme ils avaient alors parlé dans l'ordre contraire, le résultat avait été quelque peu différent. Le député de Saint-Jean-Ouest avait pu relever les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. Le député de Saint-Jean-Ouest avait dit que ce n'était que sottises et balivernes.

● (1640)

**M. Knowles:** Je sais maintenant que j'avais raison.

**M. Simmons:** Le député doit savoir maintenant qu'il avait raison. Ce n'était pas lui, mais le député de Saint-Jean-Ouest qui avait fait volte-face à ce sujet. Ce que le député de Saint-Jean-Ouest approuve en juin 1980, ce n'était alors que des sottises. Cela montre, en somme, la position ridicule adoptée par les tories dans le débat cet après-midi. Je n'ai jamais été témoin d'une hypocrisie aussi flagrante que celle qui a été manifestée durant le débat sur ce projet de loi cet après-midi.

Nous avons entendu cet après-midi le député de Saint-Jean-Ouest s'écrier de sa voix de stentor que c'était la pire chose qui s'était jamais produite à la Chambre. Toutefois, il y a cinq ou six mois, il défendait ici une initiative semblable. Il est allé encore plus loin, monsieur l'Orateur. Quand on se reporte au compte rendu du 7 décembre, on constate qu'il n'a pas cherché simplement à faire étudier la mesure deux heures un vendredi après-midi, mais il a demandé à la Chambre de renoncer à l'heure du souper et de tenir une séance spéciale le vendredi soir. Il n'a pas pu attendre jusqu'au lundi pour la faire adopter. Ce vendredi après-midi-là, il a présenté la motion suivante: